

RÉUNION DU 10 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le dix juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
	Monsieur DESNOUES Joël	Madame PRUNEAU Michelle
Monsieur GUÉNOT Alain		
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
3 juin 2013	3 juin 2013	Madame PRUNEAU Michelle

Approbation du compte rendu du Conseil du 22 avril 2013.

VENTE DES CHEMINS :

Madame PRUNEAU informe les membres du Conseil Municipal que l'enquête publique va commencer le vendredi 28 juin 2013 pour s'achever le vendredi 10 juillet 2013. Elle va s'effectuer conjointement avec la commune de VILLEMURLIN.

Monsieur FORTON a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur Le Préfet du Loiret il assurera ses permanences à la Mairie de Saint Florent le Jeune.

RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE CR5 :

Monsieur le Maire explique au Conseil que les travaux de reconstruction du pont sur le CR5 ne pourront débuter qu'après obtention de l'accord de subvention du Conseil Général du Loiret, dernière instance à ne pas s'être prononcée sur ce dossier. De ce fait l'entreprise HODEAU FRERES ne pourra commencer les travaux que début septembre 2013.

FÊTE DE LA SAINT FLORENT 2013 :

La Fête de la Saint Florent 2013, se déroule les 22 et 23 juin. Un groupe de country « Line Dancer 45 » assurera l'animation avec deux passages dans la journée, le premier lors de l'inauguration à 11 heures, et le second dans la journée, le montant du devis de cette prestation s'élève à 120,00 €, Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer.

Afin de pouvoir assurer leur prestation cette troupe à besoin d'un parquet. La société PLEIN AIR de Bray en Val a été contactée. Le prix de location d'un parquet de 5m x 5m s'élève à 475,41 € TTC. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présent accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

DEVIS POUR L'ABATTAGE D'UN ARBRE :

Il est nécessaire d'abattre le sapin se trouvant sur le terrain à proximité du futur commerce. La société E.B.E. d'AUBIGNY/NÈRE a été contactée et a envoyé un devis dont le montant s'élève à 450,00 € TTC. L'évacuation des déchets résultant de ce chantier seront déposés à la déchetterie communale. Le Conseil Municipal entend ces explications et à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour cette opération.

AMENAGEMENT DU NOUVEAU COMMERCE :

Trois entreprises ont été contactées afin de procéder à la construction et à l'équipement d'un meuble de bar à savoir : METRO et AFL et DAV Équipements.

1°) MEUBLE DE BAR :

Le Conseil après avoir étudié ces deux devis (MÉTRO et AFL) et après en avoir délibéré décide de retenir le devis de l'Entreprise AFL pour un montant de 12 311,00€ HT. Comprenant le meuble de bar avec dessus en quartz.

2°) EQUIPEMENT DU BAR (tireuse à bière) :

En ce qui concerne l'achat de la tireuse à bière la société DAV Équipements a été retenue. Le montant du devis s'élève à 2771,11 HT. Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents accepte cet achat.

TRAITEMENT DU TERRAIN DE TENNIS :

Suite au courrier du Conseil Général du 29 mars 2013, notifiant son refus d'octroyer la subvention relative à la rénovation du court de tennis, un nouveau devis réactualisé a été demandé à la société Val de Loire Environnement afin de renouveler cette demande. Toutefois, un devis de traitement anti mousse a été fait auprès de la société RIB'L NET de LION EN SULLIAS. Le Conseil ne donne pas de suite favorable à ce devis.

ADHÉSION A « HD - PACT » :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents donne son accord pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2013 à HD-PACT, organisme aidant les personnes à améliorer leur habitat. Le montant de cette adhésion s'élève à 87,00 €.

CONVENTION ATESAT 2013 :

La Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler la convention ATESAT pour l'année 2013. Il charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes à cette décision.

ADHÉSION A LA SPL (Société Publique du Loiret) :

La disparition programmée de la Mission de l'ATESAT et les évolutions récentes de l'organisation et des moyens des services de l'Etat impactent plusieurs domaines ou champ de compétences (instruction des autorisations d'urbanisme, élaboration des documents d'urbanisme, ...). Aussi dans ces conditions, la création d'une Société Publique Locale doit permettre de répondre aux sollicitations des communes et groupements de communes en proposant des solutions performantes, solidaires et adaptées aux enjeux. Le capital de cette société serait de 300 000€, et serait donc 100% public. Contrairement à l'ATESAT, elle serait rémunérer à la prestation. Une seule action permettrait de bénéficier des outils de la SPL. Dans un premier temps et afin d'adhérer à cette organisme les communes doivent acheter une part dans la société, au prix de 500,00 €. Le Conseil après en avoir délibéré accepte l'achat d'une part au prix de 500,00 € et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaire à cette opération.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE :

Afin de couvrir le montant de l'étude de sol effectuée par la société GEOTEC, dans le cadre de la création du commerce Bar-Brasserie-Épicerie, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de prélever la somme de 2 400,00 € du compte 2188 (Autres Immobilisations) et de la porter au compte 2031 (frais d'études).

QUESTIONS DIVERSES :

1. Mise en non valeur :

La Trésorerie de Sully sur Loire, a fait parvenir à la Mairie une demande de mise en non valeur d'une créance due par des personnes en situation de surendettement. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil accepte cette opération d'un montant de 253,16€ et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

2. Compte rendu des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)

Suite au passage en novembre 2012, des Délégués Départementaux de l'Education Nationale à l'école de Saint Florent, un compte rendu a été reçu en mairie courant juin 2013. Il précise que ces demandes ont bien été prises en compte par la Commune lors des différentes réunions qui ont lieu au sein des conseils d'école, mais précise que tout ne peut être fait cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller Pouvoir à Mme PRUNEAU	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe Pouvoir de M. DESNOUES	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
CARRIÈRE Florence 2ième Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller